

FONDATION KONRAD ADENAUER SENEGAL



**SORTIE ANNUELLE DU RESEAU DES BOURSIERS ET ANCIENS
BOURSIERS DE FONDATION KONRAD ADENAUER SENEGAL
(REBAFKA)**

Thème Général : La démocratie en Afrique

Du 05 avril 2019 au 07 avril 2019 à Djilor –Sénégal

Quarante-trois boursiers et anciens boursiers de la fondation Konrad Adenauer ont pris part à la sortie annuelle du REBAFKA session 2019 et ont contribué aux travaux d'exposé de contenu scientifique et argumenté.

Le 06 avril 2019 après l'ouverture officielle de la sortie comportant quelques discours, nous sommes passés à la présentation des travaux de groupe.

Thème Général : La démocratie en Afrique avec pour modérateur : Babacar Cissé.

Deux groupes ont exposés les fruits de leurs recherches sur deux thèmes différents.

Groupe 1 : Les régimes politiques d'avant la colonisation en Afrique et Groupe 2 : La démocratie en Afrique : rôle des médias et rôle de la société civile.

THEME 1 : LES REGIMES POLITIQUES D'AVANT LA COLONISATION EN AFRIQUE

PLAN :

INTRODUCTION

I-Modes d'organisation des sociétés traditionnelles en Afrique avant la colonisation

1-Les chefferies 2-Les sociétés anarchiques 3-Les sociétés étatiques et celles sans Etats

II- Etude de cas des Empires

1- L'Empire du Ghana 2- L'Empire du Mali 3- Le Royaume du Fouta

III Organisation Sociale et Vie Economique

CONCLUSION

(Par Moulaye Bakary Tamba Mapaté Niang Souleymane Diassy Gina Marie Suzanne Batista Odeniyi Kensio Ronald Akpo Hassana Diallo Mathilde Ndeo Kaling)

INTRODUCTION

L'Afrique, le berceau de l'humanité, a connu plusieurs types d'organisations politiques avant la colonisation. Et donc cet exposé se fixe comme objectif de revisiter les différents régimes politiques d'avant la colonisation en Afrique. Le thème de cet exposé étant très vaste, car concernant toute l'Afrique de manière générale, nous avons jugé nécessaire de faire des études de cas pour chaque forme d'organisation politique en Afrique que nous avons connue depuis le début de nos recherches pour notre exposé.

I-Modes d'organisation des sociétés traditionnelles en Afrique avant la colonisation

Parmi les différentes organisations traditionnelles de l'Afrique pré - coloniale nous pouvons retenir les organisations basées sur les chefferies, les sociétés anarchiques et les sociétés étatiques et celles sans Etats.

1- Les chefferies La chefferie peut être considérée comme une sorte d'unité territoriale fonctionnant sous l'autorité d'un chef, souvent choisi au sein d'une famille ayant traditionnellement le pouvoir.

Quelques exemples de la chefferie en Afrique pré - coloniale

-Chez les Mende : C'est l'une des plus importantes populations au Sierra - Léone, à la frontière du Libéria. Au sein de ce groupe, le chef était un parent proche (frères, fils, sœur...) du précédent chef désigné par lui. Le chef avait droit à la culture de son champ et à l'entretien de sa maison. La constitution de ce groupe était de type dyarchique (C'est - à - dire, une société avec deux dirigeants sur une position Égale. Par exemple, l'adjoint du roi disposait du pouvoir exécutif et était l'intermédiaire obligé entre le roi et le peuple.

-Chez les Malinké : Au Moyen - Age, les Malinké ou Mandingues avaient créé un grand royaume qui se trouvait vers le Haut - Niger, mais ce dernier était disparu très rapidement. Toutefois, il convient de retenir que chez les Malinké, chaque village avait son chef et son Conseil d'Anciens.

-Chez les Yorouba : Les Yorouba étaient des sociétés qui se trouvaient au Nigéria, au Moyen – Togo et même jusqu'à la frontière du Ghana. Chez les Yorouba il y avait des cantons et certains de ces cantons avaient un chef.

Par exemple, nous pouvons donner l'exemple de deux chefs comme l'Oni et l'Alafin. Le chef Oni siégeait à Ifé et le chef Alafin siégeait à Oyo. Le trait commun de ces organisations politiques est l'existence d'une hiérarchie de chefs.

2-Les sociétés anarchiques En effet, l'anarchie peut être définie comme l'absence de commandement. Dans ces sociétés, il s'agit donc d'une obéissance de tous à la coutume ancestrale. Les sanctions de la désobéissance étaient morales (mépris général) ou religieuses (châtiment mythique sous forme de maladie, mort,) frappera le coupable. Car il n'y avait pas de lois, ni de gouvernement, ces derniers étaient remplacés par les mœurs, c'est – à – dire les coutumes sociales.

Quelques exemples en Afrique avant la colonisation :

-Chez les Dogons : Pour ce qui concerne les dogons, le chef était la personne la plus âgée. Chez les Dogons, c'était le chef qui célébrait et qui présidait le Conseil des Anciens. Mais il ne pouvait pas commander, même si la société se devait de l'obéir.

-Chez les Ibo : Les Ibo sont des sociétés qui se trouvent au Nigéria. En effet, chez les Ibo, c'était le patriarche qui avait l'autorité religieuse, qui arbitrait les disputes et qui représentait le groupe à l'extérieur. Mais le patriarche était assisté par le Prêtre de la terre, car c'était le Prêtre de la terre qui réglait les différends entre les familles ou pour les cas d'offenses graves à la religion et aux coutumes. Bref, la société Ibo était donc très libre, car le gouvernement était de type démocratique.

-Chez les Fang : Les Fang occupaient la partie Nord du Gabon. En effet, chez les Fang, c'était l'ainé qui assurait les relations extérieures. Mais les Fang étaient l'une des sociétés les plus désintégrées en Afrique. Ce qui sera à l'origine de leur dispersion progressive dans les zones forestières du Gabon.

3-Les sociétés étatiques et celles sans Etats

Les sociétés sans Etats :

Dans l'Afrique pré – coloniale, toutes les sociétés n'étaient pas organisées en Etats. D'ailleurs, de nombreuses sociétés fonctionnaient sans la moindre organisation étatique.

Les gens vivaient en petits groupes et ils formaient de petits villages ou de petites villes comme chez les djolas du Sénégal.

Les sociétés étatiques :

Dans les sociétés étatiques en Afrique pré - coloniale, le chef était au - dessus des groupements familiaux et qui régissait les institutions. Et sa famille, sa cour ainsi que ses fonctionnaires étaient tous sous ses ordres. Donc le chef avait une influence totale sur la société.

Quelques exemples des Etats du Soudan occidental

Au Sénégal : Chez les Wolofs du Sénégal, il y'avait 3 à 4 sociétés avec Etats. Par exemple, dans le royaume du Djolof, le souverain était choisi dans la famille royale par le Conseil des Grands Electeurs qui représentait les familles privilégiées. Les Grands Electeurs étaient ceux qui devaient donner leur avis pour toute décision importante.

Au Fouta Djalon (actuelle Guinée) : Au Fouta Djalon, c'est - à - dire l'actuelle Guinée, il y avait une féodalité conquérante de Peuls musulmans qui s'y était imposée. Au fait, chacune des divisions administratives avait son chef et son Conseil. Et à la tête de chaque division administrative, se trouvait un Almamy avec un Conseil des Anciens. Donc pour éviter toute tyrannie durable, les Almamy étaient choisis dans deux familles qui alternaient tous les deux ans.

II- Etude de Cas des Empires

1 L'Empire du Ghana

L'Empire du Ghana, État médiéval de l'Afrique occidentale, couvrant l'ouest du Sénégal actuel, le sud-est de la Mauritanie et le sud-ouest du Mali, fondé vers le IV^e siècle apr. J.-C. et qui atteignit son apogée au XI^e siècle.

Selon la tradition orale, l'empire du Ghana aurait été fondé au milieu du premier millénaire par des Berbères, qui établirent leur domination sur les Soninké, peuple noir animiste. Vers la fin du VIII^e siècle, la dynastie berbère fut renversée par un chef soninké

et ce qui n'était en fait qu'une fédération de royaumes constitua progressivement un État fortement centralisé.

Gouverné par un kaya-magan (« roi de l'or »), souverain absolu concentrant les pouvoirs religieux, militaires et judiciaires, le royaume, dont la capitale Ghana (Koumbi Saleh) se trouvait, au XI^e siècle, dans le sud de l'actuelle Mauritanie, tirait sa richesse des gisements aurifères du Haut-Sénégal-Niger et du commerce de l'or, du sel et des étoffes avec l'Afrique du Nord. Dès le VII^e siècle, les chroniqueurs musulmans se faisaient l'écho de la puissance ghanéenne.

À l'apogée de l'empire, au XI^e siècle, le chroniqueur arabe al-Bakri décrivait le faste d'une cour où le souverain, dont l'emblème et le fondement du pouvoir étaient le dieu serpent, tenait audience sur une estrade en or.

Dans la seconde moitié du XI^e siècle, cependant, grandit la menace des guerriers berbères musulmans (almoravides), qui luttèrent pour l'expansion de l'islam et convoitaient les richesses du Ghana. En 1076, la capitale de l'empire tombait entre leurs mains et les Soninké furent convertis de force à l'islam. L'empire du Ghana survécut au XII^e siècle, à travers le royaume animiste de Sosso, maintenu par l'un des peuples anciennement soumis par les Soninké. En 1240 cependant, le royaume de Sosso était intégré à l'empire du Mali.

2 L'Empire du Mali

L'empire du Mali, premier des grands empires musulmans d'Afrique occidentale, qui contrôla cette région du XIII^e au début du XV^e siècle. Dominé par les Malinké, il succéda à l'empire animiste du Ghana. Dans sa plus grande extension, l'empire du Mali englobait le delta intérieur du Niger, y compris Gao, le massif du FoutaDjalou et le Sénégal jusqu'à l'Atlantique. Sa richesse contribua à diffuser dans le monde musulman l'idée que l'or abondait en Afrique subsaharienne.

L'effondrement de l'empire du Ghana, au XI^e siècle, avait déclenché la lutte pour le contrôle des rivières aurifères du haut Sénégal-Niger. D'après les traditions orales, Soumangourou, le roi du Sosso, parvint à s'emparer du petit royaume du Mali. Pour assurer son pouvoir, il fit mettre à mort tous les princes héritiers, sauf un, Soundiata

Keita, enfant paralytique qu'il estimait inoffensif. À peine sorti de l'adolescence, celui-ci réussit pourtant à s'imposer et à rassembler les chefs des différents clans mandingues (Condé, Camara, Konaté, Traoré, Keita) qui l'aidèrent à battre le Sosso et les royaumes voisins. Converti à l'islam, Soundiata engagea la lutte contre les animistes et prit le titre de mansa (roi) du Mali.

Plus tard, ses successeurs portèrent celui de mali-ko (empereurs du Mali).

Kankan Moussa, le plus célèbre des souverains de l'empire du Mali (1307-1332), dont la richesse était légendaire dans tout le monde arabe et l'Europe.

Fidèle à la politique du fondateur Soundiata Keita, Kankan Moussa, ou Mansa (roi) Moussa, porta à son apogée la puissance et la gloire de l'empire musulman du Mali, dont la richesse était fondée sur les gisements aurifères du Haut-Sénégal-Niger et le commerce transsaharien. La renommée de l'empire et de son souverain atteignit même l'Europe.

L'événement le plus marquant du règne de Kankan Moussa, qui devait donner naissance à la légende de l'or de Tombouctou, fut le pèlerinage qu'il effectua à La Mecque de 1324 à 1325.

3 Le tekrur

Le royaume du Tekrur, ancien royaume africain qui s'est épanoui, entre les IXe et XIIIe siècles, sur la rive gauche du fleuve Sénégal — dans la région connue aujourd'hui sous le nom de Fouta-Toro —, avant de tomber sous une domination relative d'empires voisins. Le royaume a donné son nom aux Toucouleur, des Peul agriculteurs qui se sont sédentarisés le long de la vallée du Niger jusqu'à Gao. L'origine du royaume du Tekroure est mal connue des historiens et tient essentiellement de la tradition orale locale et des mentions des chroniqueurs arabes. Pour certains, le royaume — dont le nom sert à désigner au Moyen Âge le Soudan occidental — est né vers le IXe siècle lorsque les Peul Dia Ogo venus du nord se sont installés sur la rive gauche du fleuve Sénégal ; après 130 ans de règne, ils ont été chassés par les Soninké venus de l'ouest. Pour d'autres, les premiers habitants du royaume sont les Soninké.

Vers l'an mil, les Manna (issus d'une famille soninké du sud-est) s'installent dans le royaume. Selon le chroniqueur arabe al-Bakri, le premier souverain du Tekroure à se

convertir à l'islam, à la veille de la grande campagne d'islamisation des Almoravides (vers 1030), est le chef War Dyabi.

À la fin du XIIIe siècle, le royaume du Tekrour tombe sous l'influence de l'empire du Mali mais une forte tradition orale (dans la culture comme dans la législation) permet le maintien au pouvoir du clan des Manna.

Ces derniers sont néanmoins détrônées au début du XIVe siècle par les Tondyon, d'origine sérère et mandingue, qui administrent le royaume jusqu'en 1400 environ.

III organisation sociale et vie économique

Dans l'Afrique précoloniale, Toutes les sociétés n'étaient pas organisées en Etats. De nombreuses sociétés fonctionnaient sans la moindre organisation étatique. Les gens vivaient en petits groupes dans le cadre de la famille élargie, c'est-à-dire les grands-parents, les parents, les oncles, les tantes et tous leurs enfants. Ils formaient de petits villages ou de petites villes. Le rôle du chef revenait au plus âgé. Mais son pouvoir était plutôt théorique ou symbolique car il n'avait à sa disposition ni armée, ni police. Le respect des coutumes dont il était l'ordonnateur et le gardien garantissait l'ordre et la discipline dans le groupe.

A l'opposé de ces sociétés sans états, l'Afrique connu aussi des royaumes et de grands empires dans lesquels la société était bien organisé et très hiérarchisée. Elle comportait, généralement, une noblesse constituée par les membres du lignage du roi ou de l'empereur et des proches par alliance. Dans les états islamisés, les lettrés, ceux qui savaient lire et écrire l'arabe jouissaient d'un grand prestige qui justifiait leur appartenance à la noblesse.

Dans le cas du Mali, le souverain structura la société malinké et celles des peuples conquis en castes professionnelles fermées, le mariage hors de la caste d'appartenance étant interdit. Celles-ci ont plus ou moins perduré jusqu'à nos jours. On comptait ainsi seize clans d'hommes libres (guerriers), cinq clans de marabouts (religieux), un grand nombre d'artisans et de griots (conservateurs des traditions et des généalogies des souverains). La caste des Dioula (commerçants) assura l'essor économique de l'empire, établissant un réseau commercial très efficace. Les Dioula furent les principaux

diffuseurs de l'islam en Afrique occidentale, et contribuèrent à faire du malinké une langue véhiculaire.

Les sociétés africaines pratiquaient cultures et élevages. L'élevage était pratiqué partout en Afrique bien avant les cultures. Mais une partie de la subsistance était assurée par la chasse, la cueillette et la pêche. Comme activité économique selon les régions, l'exploitation des mines qui est aussi très ancienne en Afrique permettait le développement de l'artisanat et alimentait le commerce.

L'or du soudan était bien connu y compris en Europe et au Moyen- Orient. Les Voyageurs arabes du Moyen Age l'on fréquemment mentionné dans les récits de leur voyage à travers cette région d'Afrique. En effet, la richesse et la renommée des pays du soudan principalement des grands empires, reposait sur l'exploitation et le commerce de l'or.

CONCLUSION

On ne peut parler de systèmes politiques africains sans dire quelques mots de l'esprit démocratique qui les animait. En effet, l'existence des conseils, organes délibératifs, prouvent que les décisions étaient prises qu'à l'unanimité des groupes de réflexion. Il convient de souligner que l'Afrique avant la colonisation a bel et bien connu divers régimes politiques. Toutefois, C'est à partir de la période coloniale que nous avons noté certains changements de régimes politiques en Afrique

THEMATIQUE 2 : DEMOCRATIE EN AFRIQUE : ROLE DES MEDIAS ET DE LA SOCIETE CIVILE

PLAN :

INTRODUCTION

Première Partie : Les rôles des médias et de la société civile dans le processus de démocratie

- A. les médias, une fonction à la confluence d'informer, de sensibiliser et de contrôle
- B. la société civile, une fonction de contre-pouvoir pour la transparence du processus démocratique

Deuxième Partie : Les limites fonctionnelles des médias et de la société civile dans le processus démocratique

- A. Les limites liées à l'exercice fonctionnel des médias
- B. Les faiblesses de la société civile liées à leur crédibilité et à leur quête de visibilité sur scène

(Par Alassane DIONE, Mamadou SOW, El Hadji Malick DRAME et Kensio AKPO)

INTRODUCTION

Depuis le déclenchement du processus de démocratisation des régimes politiques africains, la société civile et les médias ont contribué à l'édification d'un espace public au sens Habermassien du terme et à la multiplication des possibilités de propagande politique. En effet, les démocraties politiques sont désormais des démocraties d'opinion faisant, à cet égard, de l'espace public un lieu de proposition et de contre-proposition, de dialogue et d'influence.

Ainsi, la démocratie participative exige un pluralisme politique dont les médias et la société civile en manifeste la preuve. L'impératif de communication s'est imposé dans le jeu politique au même titre que la participation des citoyens au système de décision collective. Dans ce sillage, société civile et médias sont la manifestation du pluralisme et de la civilité démocratique.

Par société civile, on attend « *tous les groupes acteurs et institutions qui s'organisent et interviennent hors de l'Etat et/ou entendant rester hors du champ politique de la compétition. Il en est ainsi des organisations communautaires, des ONG, des organisations religieuses, des organisations professionnelles et universitaires* ».

Par contre, les médias, quelques fois classés dans la société civile, s'en distingue du point de vue de ses fonctions ; ils renvoient à tout moyen de distribution, de diffusion ou de

communication, à l'instar de la presse, télévision, radio et internet dont leurs activités ont profondément transformé les formes de l'activité politique .

Le processus de démocratisation suit fondamentalement trois étapes partant de l'initiative à la consolidation en passant de la mise en œuvre. Dans ce processus, la contribution de tous les acteurs est requise afin de bâtir un édifice démocratique solide. L'Etat cohabite ainsi avec d'autres entités qui le surveille, rend public ses actions et l'influence à un certain degré. Ce rôle de contre-pouvoir, de médiation, d'éduquer, d'informer et de sensibiliser entretenu par les médias et la société civile attestant une vitalité démocratique se heurte à des obstacles tant du point de vue fonctionnel, organisationnel que politique.

A cet égard, notre étude tournera au tour deux grandes parties : les fonctions des médias et de la société civile dans le déroulement du processus démocratique (1ème partie) avant de voir les limites que peuvent engendrer l'exercice de ces fonctions (2ème partie).

I. Fonction des médias et de société civile dans le déroulement du processus démocratique

Le jeu démocratique est associatif et participatif. L'exigence de pluralisme politique partisan, syndical est au centre de la démocratie. Cette participation à la construction et à la consolidation démocratique requiert des médias capables d'informer et de sensibiliser (A) et d'une société civile apte à se positionner à coter de la société pour jouer un rôle de contre-pouvoir (B)

A- Les médias, une fonction à la confluence d'informer, de sensibiliser et de contrôle

Les médias jouent un rôle premier dans l'animation et la réalisation de tout processus démocratique. Autant dans le cadre de système politique ayant vécu (autoritarisme, totalitarisme) les médias avaient pour finalité de servir uniquement le leader politique aux fins d'endoctrinement, autant pour ce qui s'agit du système démocratique, les

médias agissent en tant qu'acteur de premier plan dont le rôle est d'ouvrir l'information et de jouer les missions suivantes :

- Ils sont des espaces informations, de formation et de sensibilisation
- Ils peuvent servir de cadre de promotion des politiques publiques
- Ils sont des espaces, selon le niveau de l'opinion nationales en question, mais également la nature du processus politique en cours, de pertinents instruments d'expressions de la citoyenneté, de monitoring, de suivi de l'action publique et également de gouvernance
- Ils peuvent influencer la mise en œuvre des agendas nationaux et également internationaux

Dans le cadre d'élections, ils sont d'abord un vecteur de communication de l'information publique relative à l'organisation du processus électoral.

Ils assurent la vulgarisation des modalités de la participation citoyenne au processus électoral (*organisation pratique du vote, calendrier du processus électoral, sensibilisation pour une participation des plus vulnérables...*). Ensuite, ils permettent le débat et l'exposition des programmes des différents candidats. Ils sont à ce titre considérés comme gardiens de la transparence et des règles de bonne gouvernance, lieux du débat démocratique et organisateurs de l'agenda du débat électoral.

Enfin, ils suivent également le bon déroulement du processus, garantissant sa transparence et son intégrité. Ils participent à l'observation électorale (suivi de la crédibilité et de la fiabilité du scrutin), au contrôle des étapes préliminaires et de l'intégrité de l'instance chargée d'organiser le processus et à la dénonciation des éventuels dysfonctionnements.

En Afrique subsaharienne, les médias sont, depuis vingt ans, les principaux témoins du déroulement des scrutins qui ont marqué le retour du multipartisme et des libertés après plusieurs décennies de contrôle étatique exercé sur la politique et sur l'information.

A l'analyse de l'ordonnancement institutionnel mais également du jeu des acteurs au Sénégal il n'y a pas de doute quant à la dynamique évolutive portée par les parties prenantes dans le secteur des médias. Sous ce rapport, une pluralité d'acteurs intervient

: journalistes, instance de régulation, groupes de presse, syndicats de journalistes, centres de formation, etc. Historiquement, les médias au Sénégal ont participé à tous les débats politiques ainsi qu'à la plupart des combats ayant permis d'engranger des acquis démocratiques. C'est ainsi qu'une partie du sursaut démocratique ayant permis l'alternance de 2000 leur fut imputée fort de la transmission en temps réel des résultats.

Il convient toutefois de noter que cette vitalité, ce foisonnement et cette contribution de la presse dans les acquis démocratiques au Sénégal renferment plusieurs travers. La revendication à la contribution dans l'approfondissement de la démocratie au Sénégal semble légitimer certaines pratiques au sein de la presse. Par ailleurs, la reconfiguration de l'espace public, au lendemain du processus électoral de 2012 renseigne à souhait sur la complexité des rapports entre l'espace politique et celui des médias, avec un brouillage des interrelations rendant ainsi « *illisible* » les rapports média/pouvoir politique et qui pourraient impacter négativement le comportement de ces médias dans les futures échéances électorales.

Ces appréhensions sont corroborées par la nature de la couverture médiatique du processus politique en cours.

En outre, il est noté que la plupart des instabilités en Afrique prennent leur source d'élections mal organisées. Ainsi donc, la nature « *conflictogène* » des élections n'est plus à démontrer car les exemples font foison. Les médias, du fait d'une conjonction de plusieurs facteurs liés à la formation, à une prise de partie dans le débat, à une manipulation, etc. contribuent à ces instabilités. Ainsi donc en période électorale, les médias jouent un rôle crucial d'où l'importance de certaines initiatives permettant d'apprécier le comportement de ces médias dans une perspective d'anticipation de toute velléité de déstabilisation ou d'instabilité du processus, de violence électorale ou post-électorale, etc.

B- La société civile, une fonction de contre-pouvoir pour la transparence du processus démocratique

Dans une démocratie l'élection des représentants du peuple constitue un moment majeur dans la vie de la nation et de ses institutions. Elle appelle un choix des

représentants du peuple dans les instances de décision et les habille de légitimité pour être les porteurs de voix et les défenseurs des intérêts des populations.

L'élection suit un processus souvent long qui doit favoriser sa transparence. Les agents de l'Etat ne doivent plus être les seuls à assurer la préparation de l'élection. La société civile doit être de plus en plus appelée à prendre part au processus électoral. Sa présence sur le terrain se justifie par des soucis de transparences des opérations, mais aussi par une volonté de former et d'encadrer les populations sur les enjeux des élections.

L'élection dans certains pays d'Afrique est souvent un moment de confrontations entre factions qui finissent par plonger le pays dans le gouffre. De l'inscription aux listes électorales à la proclamation des résultats, en passant par le jour du scrutin, des contestations et des revendications d'opposants battus minent sensiblement l'espace social.

Au Sénégal comme dans le reste des pays africains les élections cessent d'être ce que Max Weber appelait « *des chances de puissances* »^{13(*)}, mais l'occasion de conflits internes qui déchirent l'unité nationale au grand dam des populations. Ces dernières sont victimes d'une mise à l'écart dans le déroulement du processus électoral, mais payent les conséquences désastreuses des affrontements dont elles ne sont pas à l'origine.

Le début des années 1990 voit émerger dans les pays africains des organisations s'impliquant de plus en plus dans l'organisation et la tenue d'élections libres et transparentes. L'action des organisations de la société civile a été marquée par « *une intensification des luttes et une contestation de plus en plus violente des systèmes autoritaires (...) ces mouvements ont mis dans la rue des capitales et principales villes africaines de nouvelles procédures de mobilisations et une nouvelle thématique idéologique* »^{14(*)}

La plupart des régimes africains connaissent une crise de légitimité du fait des irrégularités qui ont entaché les élections de certains chefs d'Etat. Avec l'avènement du multipartisme dans les années 80 au Sénégal, l'expérience d'élections pluralistes a souvent été accompagnée de violences post-électorales notamment celles de 1988 et 1993.

Les élections de 1993 verront l'assassinat du Vice-président du conseil constitutionnel de l'époque, Maitre Babacar SEYE. Ces violences sont souvent attribuées aux partis d'oppositions dont le plus représentatif est le PDS créé en 1976 par Me Abdoulaye Wade. Ce parti est soutenu par des mouvements issus de la société. Le plus souvent ses soutiens sont des désespérés issus de milieux défavorisés et prêts en a découdre avec le régime en place. Ces mouvements sont essentiellement des mouvements urbains animés par des jeunes chômeurs, des enseignants des élèves et étudiants, des journalistes...

Ainsi, à la suite des élections du 28 Février 1988, des émeutes ont éclaté ; ce qui portera un coup dur à la démocratie comme l'indique Alioune Badara DIOP « *la vitrine démocratique sénégalaise a été brisée de façon récurrente, sous les coups de boutoirs de la colère, de la frustration du désespoir et sans doute de l'impuissance sociologique des adversaires de Abdou DIOUF à faire basculer la majorité des électeurs à leur profit : l'alternance.* »

L'image démocratique du Sénégal, modèle pour l'Afrique a été entachée par ces événements. L'opposition qui dénonçait la fraude a intensifié sa campagne pour une réforme du code électoral.

On assiste en 1991 à la restauration du poste de PM que le président avait supprimé après les élections de 1983 pour renforcer son contrôle direct sur le gouvernement. Avec les actions conjuguées de la société civile et de l'opposition la réforme du code électoral a été effective. Cette réforme a porté ses fruits avec les élections de 1993 puisque le PS obtiendra 58,4 pour cent des votes, le score le plus faible enregistré par le parti depuis l'indépendance. Malgré ces modifications l'espace politique sénégalais n'est pas devenu pour autant stable.

Le dialogue politique permanent entre les acteurs du jeu politique et les organisations de la société civile, participe de la transparence des élections et par ailleurs la stabilité du champ social. Cette médiation a permis une gestion concertée de l'Etat notamment dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques publiques. La mission de la société civile est surtout la recherche de la stabilité politique et de la cohésion nationale d'une démocratie.

En amont du processus électoral, les organisations de la société civile, pour le compte de la transparence, des principes de régularité des listes électorales, des règles de

convocation des du corps électoral, des formalités des scrutins. La démocratie électorale est encadrée par tout un arsenal de dispositions juridiques, d'où une épineuse question : celle des rapports qui se nouent, au cœur de la concurrence électorale, entre droit et pratique, norme et déviance, loyauté et intérêt.

Il est vrai que les médias ainsi que la société civile contribuent considérablement à la démocratie, leur participation au jeu démocratique présente des limites.

II. Les limites fonctionnelles de la société civile et des médias dans la démocratie

Quoique puissent être les contributions majeures des mouvements de la société civile et des médias dans la démocratisation des régimes politiques africains, force est d'admettre que leurs fonctions buttent à des obstacles qui amenuisent leur apport dans la consolidation des acquis démocratiques : des médias faiblement institutionnalisés et qui n'ont les moyens pour exercer convenablement leurs missions (A) tandis que la société civile qui est toujours en quête de visibilité et de crédibilité sur scène (B)

A. Les limites liées à l'exercice fonctionnel des médias

S'il est admis que les médias jouent un rôle déterminant dans le cadrage médiatique de l'action publique, toutefois, cette toute puissance des médias doit être relativisée. En effet, en sociologie politique des spécialistes ont observé l'influence limitée des médias, notamment dans le court terme des campagnes électorale, la résistance de la réception de l'information et le renforcement des opinions existantes. La question de la citoyenneté des médias est le cœur de ce constat.

La question qui se pose à ce niveau est de savoir si les individus utilisent les médias pour réaliser leur citoyenneté. Il est à constater que la presse dite indépendante ne couvre quasiment pas les activités gouvernementales et du parti au pouvoir dans les pays comme le Cameroun, la RCA, le Gabon, le Tchad ou le Congo. On assiste par médias interposés à la disparition d'un espace public car les médias, au-delà de toute autre fonction, se doivent d'être dans ces jeunes États-nations de 40 ans les instances de socialisation de masse les plus importantes.

C'est notamment le cas dans des pays comme le Bénin, la République centrafricaine, la Guinée équatoriale et bien d'autres encore. Dans ces pays, les médias toutes tendances confondues s'avèrent bien souvent incapables de s'offrir comme canaux de participation à la vie politique, économique et sociale pour les populations. Celles-ci se retrouvent donc ainsi sans réelle alternative.

Dans une étude réalisée en 1999 et publiée en 2004, il ressort que dans le journal télévisé de la Radiotélévision Ivoirienne, 77% des nouvelles sont consacrées aux activités du parti au pouvoir et aux activités gouvernementales. Le quotidien gouvernemental Cameroun Tribune étudié sur une année consacre 11 pages sur 32 aux activités du RDPC, parti du Président de la République ou des partis dits de la majorité présidentielle. Dans tous les pays ci-dessus cités, les activités des partis dits de l'opposition ne bénéficient quasiment pas de couverture médiatique de la part des médias publics, si ce n'est pour montrer les dissensions internes desdits partis.

Le régime de Laurent Gbagbo en Côte d'Ivoire, certes sans être le pire du continent africain, semble se spécialiser dans le musellement des médias et dans l'enlèvement et la disparition des journalistes trop gênants pour lui.

Les journalistes qui n'ont pas encore trouvé leur place dans un monde des médias pluriels à cause de l'absence de formation appropriée, des difficultés économiques et de l'insécurité liée au métier préfèrent ainsi s'obliger à rester près des rives du pouvoir. Souvent leur difficulté fiscale les amène à s'allier avec le pouvoir pour se couvrir. Une situation survenue, au Sénégal : *la Télévision Futur Médias (TFM) de Youssou NDOUR semble entré dans ce canevas.*

Les médias du pouvoir ou d'Etat sont généralement ceux du service public ; c'est le cas du Soleil à Dakar, de Cameroun Tribune au Cameroun, pour ne parler que de la presse écrite. Ce constat est le même quand on parle de la radio et de la télévision (Radiotélévision Gabonaise, Radiotélévision Camerounaise).

Entre ces deux catégories, il n'existe pas souvent d'arbitrage possible. C'est notamment le cas dans des pays comme le Bénin, la République centrafricaine, la Guinée équatoriale et bien d'autres encore. Dans ces pays, les médias toutes tendances confondues s'avèrent bien souvent incapables de s'offrir comme canaux de participation à la vie politique,

économique et sociale pour les populations. Celles-ci se retrouvent donc ainsi sans réelle alternative.

Dans une étude réalisée en 1999 et publiée en 2004, il ressort que dans le journal télévisé de la Radiotélévision Ivoirienne, 77% des nouvelles sont consacrées aux activités du parti au pouvoir et aux activités gouvernementales. Le quotidien gouvernemental Cameroun Tribune étudié sur une année consacre 11 pages sur 32 aux activités du RDPC, parti du Président de la République ou des partis dits de la majorité présidentielle. Dans tous les pays ci-dessus cités, les activités des partis dits de l'opposition ne bénéficient quasiment pas de couverture médiatique de la part des médias publics, si ce n'est pour montrer les dissensions internes desdits partis.

Pourtant, cette pratique a un ancrage historique dans la mesure où les médias, dans l'Afrique coloniale, servaient avant tout l'administration métropolitaine et ses agents. A la suite des indépendances, dans l'impératif de construire la nation et le développement, les médias vont être intégrés généralement dans l'appareil étatique. Ainsi, les fonctions des médias vont être réduites à la vulgarisation des politiques publiques de l'Etat et à maintenir l'unité et la cohésion nationale, mieux encore des « *soldats du développement* » ou des promoteurs du « *militantisme révolutionnaire* ». De cette faiblesse des médias en découle aussi une limite de la société dans leur participation au processus démocratique.

B°) Les faiblesses de la société civile liées à leur crédibilité et à leur quête de visibilité sur scène

La société civile nous apparaît comme étant faite d'hommes et de femmes, de toutes conditions organisées ou non qui, librement ou sous forme de publics variés, s'engagent en toute responsabilité, face à l'Etat ou à toute autre autorité reconnue, à prendre en charge la quête de solutions de ce qui à leurs yeux et dans la cité constituent des urgences non ou insuffisamment prises en compte. En effet, elle apparaît donc, comme un processus général d'appropriation, par les peuples et les citoyens d'un pays, organisés en dehors de l'Etat et des autres cadres politiques traditionnels de la politique, c'est-à-dire du droit à la participation à l'activité publique pour la définition et la détermination de leur condition générale d'existence.

Par ailleurs, il convient de signifier que la société civile africaine plus particulièrement sénégalaise est toujours dans cette quête de crédibilité et de visibilité.

Ainsi, même si la société civile porte les demandes et les revendications des citoyens et interpelle les décideurs publics, il faut aussi savoir que la frontière entre la société civile et la société politique (composée des pouvoirs institutionnels liés à l'Etat les acteurs politique en compétition pour le contrôle de celui-ci) n'est pas étanche.

De ce fait la société civile court le risque d'être le refuge d'hommes politiques ayant fini d'échouer dans la compétition, or cet état fait est loin d'être le but de la société civile. Certains appellent démocratique, la priorité donnée aux réalités sociales sur les réalités politiques ; d'autres, au contraire, affirment que c'est dans l'action politique que se constituent démocratiquement le lien social et donc l'identité collective. Et sur ce nous allons faire étalage les différents problèmes dont la société civile fait fi et qui constituent une obstruction au processus démocratique.

D'abord il y a le fait que les membres des organisations de la société civile éprouvent donc cette difficulté d'être aperçus et acceptés comme défenseurs des intérêts des citoyens face à la toute-puissance de l'Etat.

En effet, la participation des citoyens à la vie politique, le mouvement de la société civile constitue le fondement de la démocratie, tandis qu'en Afrique et au Sénégal la gestion du pouvoir politique reste à la seule appréciation des politiques. Les populations à la base sont quant à elles, réduites en simples observatrices de l'activité politique, à la limite passives. Dès lors, les organisations de la société civile éprouvent une crise de légitimité au sein de la sphère publique.

Ensuite, il faut savoir que la société civile se caractérise fondamentalement par son apolitisme. Les organisations de la société civile n'ont pas intérêt à s'identifier à un parti ou une idéologie politique, pour assurer plus de légitimité dans leur prise de position afin de veiller à la prise en compte des revendications sociales. Par conséquent, en s'alliant aux partis politiques ou à la politique de l'Etat, la société civile s'écarte de son objectif qui consiste à être un contre-pouvoir par rapport à l'Etat.

Mais il arrive que le rapprochement entre la société civile et le pouvoir politique constitue un danger quand il facilite des alliances entre partis politiques et organisation

de la société civile. Plus la société civile manifeste des apparences qui la rapprochent à la société politique, plus sa neutralité ne devient douteuse.

Enfin, l'autre danger qui guette la société civile se trouve être la corruption par les agents politiques des leaders de la société civile. En réalité, en Afrique, force est de reconnaître que les organisations de la société civile, sont de plus en plus tentées, du fait de la faiblesse de leurs moyens, de se rapprocher des politiques.

Lorsque les acteurs de la société civile sont soumis aux conditionnalités des acteurs politiques, ils perdent leur crédibilité, leur légitimité et peuvent être ainsi déséquilibrés, voire même basculés du côté de l'Etat et détruire la condition d'existence de la société civile.

En définitive, la société civile et les médias jouent un rôle très important dans le processus démocratique. Ainsi, en analysant le concept de société civile, l'avocat Ousmane SEYE précise que : La société civile doit avoir une définition positive, c'est-à-dire active ; elle doit pouvoir être le relais de cette société qu'elle prétend représenter auprès des pouvoirs publics afin de satisfaire ses exigences, elle doit prendre en charge les exigences de la citoyenneté de la démocratie, et pourquoi pas du développement social, culturel et économique.

Sur ce, la société civile doit être mieux structurée pour satisfaire les exigences de la citoyenneté, mais aussi elle doit être impliquée en amont du processus électoral en encourageant les populations à s'inscrire sur les listes électorales, éclairer les citoyens sur les projets des différents candidats en vue de favoriser des choix rationnels.

Sa présence sur le terrain se justifie par des soucis de transparences des opérations, mais aussi par une volonté de former et d'encadrer les populations sur les enjeux des élections. Les médias jouent un rôle d'information, de sensibilisation et de conscientisation citoyenne. Avec son offre d'informations et d'opinions, la presse veut mettre le citoyen en mesure de comprendre et de contrôler l'action des parlements, des gouvernements et des administrations.

Dès lors, pour une démocratie viable, le partenariat entre société civile et presse est plus que nécessaire. D'ailleurs c'est dans cette perspective qu'on perçoit la grande importance de la coopération entre la fondation Konrad Adenauer avec le CESTI lors de l'événement démocratique majeur : l'alternance de 2000.

CONCLUSION

La démocratisation des régimes politiques africains tant chantée dès le début des années 1990 obligeant les Etats africains à aller vers le pluralisme a permis d'ouvrir le jeu politique et démocratique. L'Etat est obligée de cohabiter avec d'autres acteurs qui le secoue, le contrôle, l'influence en se positionnant très souvent à côté de la société : les Etats modernes sont des démocraties participatives. Cependant, plusieurs pratiques ont montré les failles de ces acteurs dans le processus démocratique.

On assiste, ainsi, à une société civile qui est toujours à la recherche de crédibilité et de visibilité alors que les médias sont taxés souvent d'être en connivence avec les pouvoirs publics, de même, l'information très souvent n'impact pas dans la construction de la citoyenneté.

Tous ces constats soulèvent le problème de statut des médias et de la société civile. Seule l'institutionnalisation de ces chantres de la démocratie permettrait de régler les problèmes liés à leur fonctionnement et à leur organisation.

BIBLIOGRAPHIES

I. Ouvrages et articles

-Badara, Alioune, *Le Sénégal, une démocratie du phénix*, Paris, Editions Karthala, 2009, 372 pages

-Laoda, AUGUSTIN, « *Réflexion sur la société civile en Afrique : Le Burkina de l'après Zongo* », Editions Karthala | « Politique africaine », 1999/4 N° 76 | pages 136 à 151

-Frère, Marie-Soleil. « *Médias en mutation : de l'émancipation aux nouvelles contraintes* », Politique africaine, vol. 97, no. 1, 2005, pp. 5-17.

-Otayek, René. « *Vu d'Afrique. Société civile et démocratie. De l'utilité du regard décentré* », Revue internationale de politique comparée, vol. vol. 9, no. 2, 2002, pp. 193-212.

-hiriot, Céline. « *Rôle de la société civile dans la transition et la consolidation démocratique en Afrique : éléments de réflexion à partir du cas du Mali* », Revue internationale de politique comparée, vol. vol. 9, no. 2, 2002, pp. 277-295.

II. Dictionnaires

Nye, Olivier (sous dire), dictionnaire de science politique, 4ème Editions DALLOZ, Paris, 2017, 661 pages.

NB Jour 1: Pour les deux thèmes, les échanges ont été très fructueux et les boursiers ont démontrés l'intérêt qu'ils accordaient aux sujets en formulant des recommandations et critiques constructives. L'après-midi a été marqué par la visite en pirogue aux îles du Saloum puis nous sommes allés en Calèche dans une école d'enfants handicapés ou orphelins pour y faire un don en vivres et autres présents.

Le 07 avril 2019, la journée a commencé avec une petite restitution des travaux de la veille par Babacar Cissé, modérateur. Puis c'était l'exposé du groupe 3.

THEME 3 : JEUNES ET PARTICIPATION POLITIQUE.

(Par MameFanaNDIAYE, SouleymaneDIALLO et Richard Thierry MBOUET KIDJINA)

INTRODUCTION

I. Définition des concepts

A. Qu'est-ce qu'un "jeune" ?

• Selon l'UNICEF, un jeune est toute personne âgée entre 15 et 35 ans. • Toutefois, du fait de l'environnement économique sur le continent, cette définition pourrait être étendue jusqu'à 40 ans.

B. Qu'est-ce que la participation politique ?

En sciences politiques, la participation politique est un terme général recouvrant les différents moyens par lesquels les citoyens peuvent contribuer aux décisions politiques.

II. Etat des lieux des jeunes en Afrique

Selon des chiffres de la Banque mondiale, sur une population globale de 1,2 milliard d'habitants, 77% de la population africaine a moins de 35 ans.

Majoritaires dans la population africaine, les jeunes sont-ils les plus représentés dans les instances politiques de décision ?

III. Jeunes et pouvoir exécutif

• Moyenne d'âge des présidents africains : 63 ans • Andry Rajoelina – Président malgache – âgé de 44 ans est le plus jeune Chef d'Etat africain

IV. Jeunes et pouvoir législatif

Se basant sur des tableaux et les informations du rapport 2016 de l'Union Inter parlementaire, il a été établi que les jeunes ne prennent pas part au processus législatif. Et beaucoup ne s'y intéressent pas du tout.

V. Jeunes et pouvoir judiciaire

Sur le continent, aucun jeune de moins de 40 ans n'est président du Conseil constitutionnel

VI. Raisons de la non-participation politique des jeunes (Code électoral, Raisons financières et Education politique déficiente)

1. Code électoral

Dans les législations de plusieurs pays sur le continent, la fixation de l'âge d'une participation à une élection constitue un frein à l'accession à des fonctions de décisions politiques. Ainsi en Algérie, il faut avoir au moins de 40 ans afin de briguer un mandat à la magistrature suprême.

2. Aspect financier

Avec un pouvoir d'achat de moins d'un dollar par jour comme moyen de subsistance pour de nombreux africains, la caution fixée par les lois électorales constitue une entrave à la participation politique des jeunes.

Top 10 des cautions les plus élevées en Afrique subsaharienne

3. Éducation politique déficiente

- Désintérêt de la politique ➤ Enquête Millennial Dialogue Senegal, Afrique du Sud, Mozambique
- Faible mobilisation électorale des jeunes
 - Sénégal : 4 millions de votants sur une population en âge de voter d'environ 12 millions
 - RDC: 18 millions de votants sur une population en âge de voter d'environ 50 millions
 - Cameroun : 3 millions de votants sur une population en âge de voter de 24 millions
 - Madagascar : 4 millions de votants sur une population de 25 millions
- L'obligation de l'investiture par un Parti politique ➤ Cameroun

VII. Comment améliorer la participation politique des jeunes ?

(Cadre juridique favorable, Financement participatif et Education politique des jeunes)

1. Cadre juridique favorable

- Abaisser l'âge minimum pour les candidatures → Nigéria : « Not too young to run » → Projet PYP (Program for Young Politicians in Africa)
- Faciliter les candidatures indépendantes

✓ Patrice Talon (Benin) ✓ Kaïs Saïed (Tunisie) ✓ Eswatini ✓ Guinée

2. Financement participatif

- Zafimahaleo RASOLOFONDRA SOLO alias Dama (Madagascar)
- Ousmane SONKO (Sénégal)
- Cabral LIBII (Cameroun)

3. Éducation politique des jeunes

•Les medias : Outils de vulgarisation de la chose politique auprès des jeunes ➤Journal rappé en Côte d'Ivoire, Niger, Mauritanie, Guinée, Togo et Sénégal ➤Les cahiers de l'alternance.

NB/ Cet exposé a été illustré par des images et exemples dans plusieurs pays du continent et surtout des propositions ont été faites en fin d'exposé. Apres présentation un débat très fructueux a été tenu entre participants et membres du groupes d'expose 3.